

---

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 19 NOVEMBRE 2025

---

L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi 19 novembre à 19 heures 30, le conseil municipal de la commune de Ventron, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire.

**Nombre de membres en exercice : 13**

**Nombre de membres présents : 12**

**Nombre de votants : 12**

Etaient présents : Brigitte VANSON, Patrick KESSLER, Christian CUNY, Céline HEITZ, Amélie ABEL, Kévin MARTIN, Pascal JEANDEL, Charly JEANDEL, Sylviane LAPRÉVOTE, Régis PARMENTIER, Patrick BROLIS, Cédric BRYLKKA.

**Excusé(es) : Nadia VALENTIN.**

A été nommée secrétaire de séance : Madame Amélie ABEL assisté(e) de Mme SCUDERIN Gisèle, Secrétaire.

Date de la convocation : 17/11/2025

Date d'affichage liste délibérations : 26/11/2025

La séance est ouverte à 19 h 34

Le Procès-Verbal du 10 novembre 2025 est adopté.

### **Remise en état et financement du téléski**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que, suite à la réunion de restitution de l'étude « 4 saisons » menée par le bureau d'études Protourisme le 20 mai 2025, aucun des scénarios proposés n'a été retenu en raison des investissements très importants qu'ils nécessitaient.

Afin de maintenir une activité touristique cohérente avec les capacités de la station, il a été décidé de remettre en état le téléski, élément central du projet de développement (**cf. procès-verbal du Conseil municipal du 17 juin 2025**).

Madame le Maire a alors sollicité une réunion avec les financeurs potentiels : l'État, la Région Grand-Est, le Département des Vosges, la CCHV, le PETR, ainsi que les partenaires privés du Domaine de Montagne.

Ces derniers ont répondu favorablement et se sont engagés à financer 80 % du coût du projet.

La commune de Ventron s'engage à prendre en charge 20 % du financement, et à assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération.

La commune doit transmettre une lettre d'engagement à la Préfecture, à l'instar de chaque financeur, avant le 27/11/2025 afin d'éviter le démantèlement de la station au 4/12/2025 par le ministère.

M. Charly JEANDEL expose son ressenti, il déplore la lenteur administrative, les coûts d'études déjà engagées, le manque d'informations communiquées, l'abandon des téléskis car sans canon à neige ce n'est pas jouable, les enfants de Ventron n'apprendront pas à skier dans leur village. Il trouve aberrant de remettre en état un téléski qui ne servira qu'aux touristes selon lui. Il s'interroge sur l'entité qui exploitera le téléski.

Madame le Maire explique qu'il faut déjà commencer à construire et concernant la gestion, elle constituera une seconde phase.

Elle insiste que, pour bénéficier de subventions, il est nécessaire que des études soient réalisées. Elle précise que la commune a obtenu une subvention pour l'étude Climsnow. Concernant les téléskis, il est difficile de les faire fonctionner en raison de leur vétusté et du coût élevé de leur remise en état qui ne se justifie pas pour une utilisation limitée. En revanche, un tapis roulant ou un fil neige pourrait être envisagé dans le cadre du développement des activités futures.

Madame le Maire souligne que ces informations ont été communiquées lors des conseils municipaux précédents, elle indique également que les conseillers ont été invités à la restitution de l'étude Protourisme.

Enfin, elle précise que l'étude sur l'eau, actuellement en cours, donnera ses résultats au printemps prochain.

M. Cédric BRYLKA expose son point de vue en expliquant qu'il est dans le propre de l'homme d'attendre la fin des délais pour agir, que l'on ne peut pas revenir sur ce fait, qu'il faut dans tous les cas respecter la réglementation. Il fait le parallèle avec le projet de Cornimont, d'une tout autre ampleur, mais tout comme le nôtre, permettra à chaque commune de rayonner sur le Département. C'est une opportunité de bénéficier d'un financement extérieur de 80 %, les 20 % restants sont assurés par 50 % d'une bonne année de bois.

M. Christian CUNY tient à préciser que le téléski est une liaison douce pour le 4 saisons au regard du projet de Rochelotte, subventionnable à 60 %, en lien avec nos 3 communes voisines, St-Maurice, Bussang et Le Ménil. Ce projet qui sera suivi en parallèle, permettra de mettre en valeur la tourbière, des circuits VTT et pédestres ainsi que du ski de fond.

Mme Sylviane LAPREVOTE prend la parole à son tour pour rappeler que le téléski a bien été considéré comme la colonne vertébrale du projet. Elle déplore ne pas avoir reçu toutes les informations lui permettant d'avoir une confiance totale quant à l'aboutissement de ce beau projet.

Mme le Maire indique ne pas comprendre cette réaction et lui réaffirme qu'elle a été invitée à toutes les réunions qui se sont tenues, notamment celles ayant abouti à la restitution de l'étude Protourisme, le 20 mai 2025, il n'y en a pas eu d'autres.

En tant que Maire, elle a porté avec ferveur tous les projets de la commune, dans l'intention de les mener à terme, car ce sont là ses valeurs : dynamiser notre commune et lui donner une véritable impulsion.

Le projet est validé à 11 voix pour et une voix contre (M. Charly JEANDEL).

### **La séance est levée à 19 h 57**

La secrétaire de séance,  
Amélie ABEL.



Le Maire,  
Brigitte VANSON.

